|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/5/11 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 19 décembre 2016Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Cinquième session

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 8 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Examen de la Plateforme

Procédure pour l’examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e))

 Note du secrétariat

 Introduction

1. Dans le cadre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« La Plateforme »), la Plénière, dans sa décision IPBES-2/5, a demandé un examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e)) afin de guider l’action de la Plénière dans le domaine de la mise en œuvre du programme de travail initial et de l’élaboration d’un deuxième programme de travail. Dans la même décision, la Plénière a demandé au Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, d’élaborer une procédure pour l’examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme.
2. Comme suite à cette décision, le Groupe d’experts multidisciplinaire a préparé un projet de cadre pour l’examen à mi-parcours et final de l’efficacité de la Plateforme, qui a été soumis à la Plénière, à sa quatrième session, dans le document IPBES/4/16. La Plénière, dans la section VII de la décision IPBES-4/1, a accueilli favorablement cette proposition, décidant néanmoins d’éliminer l’examen à mi-parcours et de se limiter à un examen du programme à la fin des travaux. Dans la même décision, la Plénière a invité les gouvernements et les parties prenantes à soumettre d’autres points de vue à propos du projet de cadre pour l’examen final du programme figurant à l’annexe VII de la décision en question, en tenant compte de la nécessité d’intégrer les volets interne et externe de l’examen. La Plénière a demandé au Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, d’affiner encore le périmètre et le cadre de cet examen, à la lumière des contributions susmentionnées, afin que la Plénière les étudie lors de sa cinquième session.
3. Les gouvernements et les parties prenantes ont été invités à soumettre leurs observations relatives au projet de cadre figurant dans l’annexe VII à la décision IPBES-4/1 entre le 27 avril et le 24 juin 2016. Des observations ont été reçues des Pays-Bas, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, et des États-Unis d’Amérique. Des observations ont également été soumises par le Réseau-forum allemand pour la recherche sur la biodiversité et par l’université des femmes Shreemati Nathibai Damodar Thackersey (SNDT) de Mumbai, en Inde.
4. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont tenu compte de ces observations lors de la révision du cadre. Le cadre révisé est présenté dans la section I ci-dessous et reproduit dans l’annexe du présent document. La section II présente des suggestions d’action pour la Plénière. L’appendice de l’annexe contient un projet de questionnaire à utiliser dans le cadre du processus d’examen.

 I. Procédure d’examen de la Plateforme à l’issue de son programme de travail initial

1. Dans la section VII de la décision IPBES-4/1, la Plénière a clairement indiqué que l’examen devait prendre la forme d’un exercice de fin de programme, soulignant la nécessité d’intégrer ses volets interne et externe. De même, le cadre révisé de l’examen (voir l’annexe ci-après) précise que les résultats de l’examen seront présentés à la Plénière à sa septième session (mai 2019), après l’achèvement prévu du programme de travail initial de la Plateforme, à la suite de quoi il est prévu que la Plénière envisage l’adoption d’un deuxième programme de travail. Un rapport faisant état de la progression et des résultats préliminaires de l’examen sera présenté à la Plénière à sa sixième session (mars 2018).
2. Le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont formé une équipe interne composée du Président de la Plateforme, d’un membre du Bureau, d’un vice-président et de deux membres du Groupe ainsi que du Secrétaire exécutif. En consultation avec le Bureau et le Groupe, cette équipe a préparé un projet de questionnaire destiné à faciliter l’examen de la Plateforme (voir l’appendice de l’annexe), qui est structuré autour des six domaines à évaluer (voir annexe, paragraphe 3). La Plénière souhaitera peut-être examiner, retoucher et approuver ces questions. Il est proposé d’utiliser ce questionnaire pour les volets aussi bien interne qu’externe de l’examen afin de faciliter l’intégration de ces volets, comme demandé par la Plénière.
3. Pour le volet interne de l’examen, on pourrait distribuer le questionnaire aux membres précédents et actuels du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, au secrétariat, y compris ses unités d’appui technique, aux membres des groupes de travail de la Plateforme et aux experts de groupes autres que les groupes d’évaluation, ainsi qu’aux vice-présidents et aux auteurs coordonnateurs principaux des évaluations en cours et antérieures réalisées par la Plateforme. L’équipe interne pourrait utiliser les résultats pour rédiger un rapport selon un point de vue interne. Pour intégrer les volets interne et externe de l’examen, ce rapport pourrait être présenté à la Plénière à sa sixième session et communiqué à la commission d’examen (décrite ci-dessous) afin d’alimenter le processus global d’examen.
4. Le volet externe de l’examen pourrait être mené par une **commission d’examen** constituée de 10 examinateurs au maximum, qui présenterait une composition équilibrée incluant des représentants gouvernementaux, des scientifiques et des représentants d’organisations non-gouvernementales[[2]](#footnote-3). Ses membres pourraient être choisis par un **comité de sélection** ou par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau à partir des candidatures présentées en réponse à un appel du Président de la Plateforme, en utilisant des critères définis d’un commun accord (voir paragraphe 9 de l’annexe).
5. La Plénière souhaitera peut-être examiner les deux options ci-après pour la coordination du volet externe de l’examen :
6. *Option 1*: La première option impliquerait le choix d’une **organisation professionnelle externe** chargée de coordonner l’examen, qui travaillerait sous la direction de la commission d’examen, en se fondant sur le questionnaire approuvé. Cette organisation professionnelle externe serait choisie par le comité de sélection ou par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire parmi celles qui répondraient à un appel à manifestations d’intérêt lancé par le Président de la Plateforme, selon des critères définis d’un commun accord (voir annexe, paragraphe 9). La Plénière souhaitera peut-être noter qu’il pourrait être difficile d’attirer une telle organisation professionnelle avec le budget suggéré pour l’examen. La version 2008 du *Manuel d’évaluation du PNUE*[[3]](#footnote-4) conseillait un budget d’évaluation et d’examen compris entre 2 et 5 % du coût global du projet (840 000 à 2 100 000 dollars dans le cas de la Plateforme). L’examen sur quatre mois du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) mené par le Conseil interacadémique a coûté 950 000 dollars[[4]](#footnote-5). En raison du faible budget initial proposé, la Plateforme pourrait avoir du mal à attirer une organisation possédant les compétences requises pour mener à bien l’examen. Le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire proposent donc que la Plénière se penche sur l’option 2 ci-dessous.
7. *Option 2*: La deuxième option se distinguerait de la première en ce que l’examen serait coordonné par un **fonctionnaire d’administration** qui pourrait être en poste au secrétariat de la Plateforme.
8. Le projet de cadre intégrant ces options figure en annexe.

 II. Mesure proposée

1. La Plénière souhaitera peut-être examiner les informations figurant dans la présente note en vue d’approuver le projet de cadre joint en annexe et le questionnaire qui se trouve dans l’appendice de l’annexe.

Annexe

Cadre pour l’examen de la Plateforme à l’issue de son programme de travail initial

 I. Calendrier et caractéristiques de l’examen

1. La Plateforme fera l’objet d’un examen indépendant unique (ci-après dénommé « l’examen ») au terme de son programme de travail initial. La Plénière se penchera sur les résultats de cet examen à sa septième session, en mai 2019. Un rapport faisant état de la progression du processus d’examen et des résultats préliminaires sera mis à la disposition de la Plénière lors de sa sixième session à des fins d’information. L’examen comportera un volet interne et un volet externe.

 II. Objectifs et résultats attendus de l’examen

1. L’objectif de l’examen est de servir de base à l’élaboration d’un deuxième programme de travail de la Plateforme à la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail initial mais aussi de recommandations qui permettront à la Plateforme de renforcer la mise en œuvre de ses quatre fonctions et, au final, son efficacité en tant qu’interface entre la science et la politique.
2. L’examen évaluera l’efficacité de la Plateforme en sa qualité d’interface science-politique. Il s’attachera plus particulièrement à analyser la Plateforme en termes d’efficacité, d’efficience et de pertinence, mesurées par rapport à ses objectifs, ses principes de fonctionnement, ses quatre fonctions et ses fonctions administratives et scientifiques, comme indiqué dans le rapport de la deuxième session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles de la future Plateforme (document UNEP/IPBES.MI/2/9). L’examen appréciera également l’efficacité de mise en œuvre du programme de travail et des structures d’appui mises en place, telles que régies par le règlement intérieur (voir l’annexe à la décision IPBES‑1/1), des procédures de préparation des produits de la Plateforme (voir la décision IPBES‑3/3, annexe I) et des autres décisions pertinentes de la Plénière de la Plateforme. Les éléments suivants seront évalués :
	1. Mise en œuvre des quatre fonctions de la Plateforme;
	2. Mise en application des principes de fonctionnement de la Plateforme;
	3. Efficacité des procédures d’élaboration des produits de la Plateforme, y compris la politique relative aux conflits d’intérêts et ses procédures de mise en œuvre;
	4. Efficacité des dispositions institutionnelles de la Plateforme, notamment la Plénière, le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le secrétariat, y compris les unités d’appui technique, l’accord de partenariat de collaboration des Nations Unies et les autres accords avec des partenaires stratégiques, ainsi que leurs interactions et leurs procédures;
	5. Efficacité des groupes de travail et des groupes d’experts de la Plateforme, notamment en termes de gestion de leurs travaux et de niveau d’implication des membres;
	6. Efficacité des règles, dispositions et pratiques budgétaires et fiscales.
3. L’examen donnera lieu à un rapport sur la performance de la Plateforme dans les domaines énumérés au paragraphe 3 ci-dessus. Ce rapport comportera des recommandations visant à optimiser la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme. En particulier, il contiendra, si nécessaire, des recommandations pour l’amendement des dispositions institutionnelles existantes, y compris les procédures et les structures, en vue de faciliter la mise en œuvre du deuxième programme de travail.

 III. Structure institutionnelle de l’examen

 A. Volet interne

1. Le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont désigné une équipe d’examen interne composée du Président de la Plateforme, d’un membre du Bureau, d’un vice-président et de deux membres du Groupe, ainsi que du Secrétaire exécutif, qui coordonnera l’examen interne et, en consultation avec le bureau et le Groupe, élaborera un rapport résumant les conclusions de l’examen interne.

 B. Volet externe

1. L’examen sera mené par une commission d’examen et coordonné par une organisation professionnelle externe compétente (option 1) ou par un fonctionnaire d’administration (option 2). Il se fondera sur le questionnaire qui figure dans l’appendice de la présente annexe.
2. La commission d’examen comprendra un nombre maximum de 10 examinateurs et présentera une composition équilibrée incluant des représentants gouvernementaux, des scientifiques et des représentants d’organisations non-gouvernementales[[5]](#footnote-6). Ses membres seront sélectionnés à partir des candidatures présentées en réponse à un appel du Président de la Plateforme, selon des critères définis d’un commun accord (voir paragraphe 9 ci-dessous), par :
	1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau; ou
	2. Un comité de sélection nommé par la Plénière lors de sa cinquième session, chaque région des Nations Unies nommant un membre de ce comité.
3. L’examen sera coordonné par :
	1. *Option 1*: une organisation professionnelle externe choisie par le comité de sélection ou par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire parmi celles qui répondent à un appel à manifestations d’intérêt lancé par le Président de la Plateforme; ou
	2. *Option 2*: un fonctionnaire d’administration, sur recrutement, qui sera basé au secrétariat de la Plateforme.
4. Le choix de l’organisation professionnelle externe et des membres de la commission d’examen se fera selon les critères suivants :
	1. Qualifications de l’organisation et des examinateurs en matière de réalisation d’examens institutionnels au niveau mondial;
	2. Expérience démontrée de l’organisation et des examinateurs en matière de travail avec des interfaces science-politique ainsi que dans le domaine de la compréhension des rôles et fonctions d’un processus d’évaluation de l’environnement mondial, en général et dans le cas particulier de la Plateforme.

 IV. Méthodologie

 A. Volet interne

1. Le volet interne se présente sous la forme d’une autoévaluation se fondant sur le questionnaire qui figure dans l’appendice. Le questionnaire sera distribué aux membres précédents et actuels du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, au secrétariat, y compris ses unités d’appui technique, aux membres des groupes de travail de la Plateforme, ainsi qu’aux vice-présidents et aux auteurs coordonnateurs principaux des évaluations en cours et antérieures réalisées par la Plateforme. L’équipe d’examen interne (voir paragraphe 5 ci-dessus) utilisera les résultats du questionnaire pour établir, en consultation avec l’ensemble des membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire, un rapport proposant une perspective interne. Ce rapport sera présenté à la Plénière à titre d’information lors de sa sixième session et alimentera le processus global d’examen.

 B. Volet externe

1. Les méthodes utilisées par les examinateurs devront comprendre :
	1. L’examen des documents et de la littérature pertinents produits par la Plateforme ainsi que par les experts compétents en la matière et les communautés de parties prenantes;
	2. L’utilisation, comme base de l’examen, du questionnaire approuvé par la Plénière qui figure dans l’appendice de la présente annexe, en l’adaptant aux besoins et en sollicitant le point de vue des acteurs et parties prenantes concernés sur les éléments à examiner. Une organisation externe (option 1) ou un fonctionnaire d’administration basé au siège du secrétariat (option 2) aidera la commission d’examen à compiler et à analyser les réponses au questionnaire.
2. Si nécessaire, ces méthodes peuvent également comporter :
	1. Des entretiens avec les principaux enquêtés, y compris les membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire, du secrétariat et des unités d’appui technique, les experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, les organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, les autres partenaires stratégiques, les gouvernements et les parties prenantes;
	2. Des discussions de groupe, menées sur site, lorsque les ressources le permettent, ou par téléconférence, sur des thématiques spécifiques relatives à la Plateforme, telles que les dispositions institutionnelles de la Plateforme, la pertinence de la Plateforme du point de vue des politiques ou encore l’approche de la Plateforme vis-à-vis des systèmes de savoirs locaux et autochtones. Ces discussions pourront faire intervenir un éventail représentatif de membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire, du secrétariat (y compris les unités d’appui technique concernées), d’experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, d’organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d’autres partenaires stratégiques, de gouvernements et de parties prenantes;
	3. Des observations directes réalisées au cours des principales réunions de la Plateforme en 2017 et en 2018, y compris les réunions de la Plénière, du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, ainsi que des réunions des groupes de travail et des groupes d’experts d’évaluation.
3. Le Groupe d’experts multidisciplinaire, le Bureau et le secrétariat, y compris ses unités d’appui technique, épauleront la commission d’examen en lui fournissant des informations sur les aspects administratifs et opérationnels de l’établissement des produits de la Plateforme.
4. La commission d’examen préparera un rapport destiné à la Plénière à partir des résultats du questionnaire et en tenant compte du rapport élaboré par l’équipe d’examen interne. Ce rapport contiendra des recommandations, comme indiqué au paragraphe 4.

 V. Budget

1. Le budget demandé, qui s’élève à 200 070 dollars, couvrira les coûts suivants :
	1. Le coût de l’appui technique et administratif nécessaire pour l’examen est estimé à 126 320 dollars, sur la base de la moitié du coût annuel d’un poste professionnel de niveau P-2 dans le système des Nations Unies (126 320 dollars), pour une période de deux ans débutant peu après la cinquième session de la Plénière et se terminant peu après sa septième session. Cette somme pourra être allouée à l’organisation professionnelle externe afin de couvrir ses frais administratifs, dans le cas de l’option 1, ou, pour l’option 2, à la caisse du fonds afin d’engager un consultant;
	2. On suppose que les membres de la commission d’examen proposeront leurs services à titre bénévole;
	3. Les examinateurs de toutes les régions bénéficieront d’indemnités de déplacement et d’une indemnité journalière de subsistance se montant à 3 750 dollars par personne et par réunion. Il est prévu que les membres de la commission participent à une réunion initiale et une réunion finale qui, dans un souci d’économie, seront couplées avec deux réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau auxquelles la commission serait invitée à participer. Un sous-groupe du Groupe participerait aussi à la sixième session de la Plénière à titre d’observateur et pour mener des entretiens (cinq membres), ainsi qu’à la septième session afin de présenter les résultats du rapport (deux membres). Le calendrier est le suivant :
2. Réunion initiale couplée avec les neuvièmes réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau (mi-2017);
3. Neuvièmes et douzièmes réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau (mi-2017 et fin 2018), à des fins d’observation et pour des entretiens;
4. Sixième session de la Plénière de la Plateforme (mars 2018), à des fins d’observation et pour des entretiens;
5. Réunion finale couplée avec les douzièmes réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau;
6. Septième session de la Plénière de la Plateforme (mai 2019);
	1. Les réunions de groupe n’ont pas été prises en compte dans ce budget. Ce type de réunion, couplée avec une réunion déjà programmée telle que, par exemple, la sixième session de la Plénière, occasionnerait un coût se limitant à une indemnité journalière de subsistance pour un nombre maximum de 20 experts.
7. Les coûts prévus, qui s’élèvent à 200 070 dollars, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| *Poste de dépense* | *Coût en dollars des États-Unis* |
|  |  |
| Appui administratif  | 126 320 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant à deux réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, avec réunions initiale et finale couplées  | 37 500 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour cinq examinateurs participant à la sixième session de la Plénière et deux examinateurs participant à la septième session de la Plénière | 26 250 |
| Indemnité journalière de subsistance pour un nombre maximum de 20 experts participant à une réunion de groupe couplée à la sixième session de la Plénière | 10 000 |
| Honoraires des examinateurs | Non compris |
| **Total** | **200 070** |

 Appendice

 Projet de questionnaire pour l’examen de la Plateforme à l’issue de son programme de travail initial

1. Le présent questionnaire, soumis à l’approbation de la Plénière, constituera le point de départ des volets interne et externe de l’examen. Les questions sont structurées autour des six domaines (sections I à VI) à examiner, tels que mentionnés aux paragraphes 3 a) à 3 f) de la section II de l’annexe ci-dessus, relatifs aux objectifs et aux résultats attendus de l’examen.
2. Les personnes interrogées seront invitées à se classer dans l’une des catégories prédéfinies (par exemple gouvernement, organisation non-gouvernementale, accord multilatéral sur l’environnement, organisme des Nations Unies, scientifique contribuant à la Plateforme, scientifique ne contribuant pas à la Plateforme, membre du Groupe d’experts multidisciplinaire ou du Bureau, membre d’un groupe de travail, etc.), ce qui permettra d’analyser les réponses en fonction des différentes catégories de parties prenantes.
3. Chaque question sera complétée par la question subsidiaire suivante afin d’obtenir des suggestions complémentaires de la part des personnes interrogées : « Quels sont les points faibles ou les lacunes et comment pourrait-on améliorer la situation? »

 Section I : Dans quelle mesure les fonctions de la Plateforme sont-elles mises en œuvre correctement?

 Question 1 : Le processus utilisé pour réceptionner et hiérarchiser les demandes était-il satisfaisant?

1. L’invitation à présenter des demandes et le mécanisme proposé par le secrétariat de la Plateforme pour répondre à cette invitation étaient-ils clairs et efficaces?
2. Avez-vous mené une consultation interne avant de répondre à l’invitation à présenter des demandes?
3. Êtes-vous satisfait(e) de la manière dont le Groupe d’experts multidisciplinaire a traité les demandes et présenté à la Plénière une liste hiérarchisée?
4. Diriez-vous que la liste des produits figurant dans le programme de travail, établie d’après les demandes, répond aux besoins des parties prenantes et est pertinente du point de vue des politiques?

 Question 2 : La Plateforme parvient-elle à mener de manière efficace des évaluations périodiques et opportunes de l’état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs interactions, à l’appui de l’interface science-politique?

1. Les évaluations de la Plateforme contribuent-elles à l’interface science-politique d’une manière garantissant sa légitimité, sa pertinence et sa crédibilité?
2. Le processus de cadrage des évaluations fonctionne-t-il correctement?
3. Le processus de nomination et de sélection des auteurs (vice-présidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs) fonctionne-t-il correctement?
4. Le mécanisme d’examen par des pairs fonctionne-t-il correctement?
* Les contributions et les observations provenant des gouvernements sont-elles adéquates?
* Les contributions et les observations provenant des experts sont-elles adéquates?
1. Les évaluations de la Plateforme identifient-elles correctement les limites de confiance?
2. Les résumés à l’intention des décideurs sont-ils écrits dans un style approprié, qui ne soit pas trop technique et soit compréhensible par une grande diversité de publics et de parties prenantes?
3. Les résumés à l’intention des décideurs abordent-ils les questions relevant des politiques sans avoir de caractère prescriptif?
4. La longueur des résumés à l’intention des décideurs est-elle adaptée?
5. Les évaluations intègrent-elles l’ensemble des données et des connaissances pertinentes?
6. Les évaluations prennent-elles en compte les besoins en matière de politiques, notamment au niveau régional et sous-régional?
7. Les évaluations prennent-elles en compte la biodiversité et les services écosystémiques sur terre, en mer et dans les eaux intérieures, ainsi que leurs interactions, de manière équilibrée?
8. Les évaluations utilisent-elles de manière appropriée les évaluations et connaissances nationales, sous-régionales et régionales?
9. Est-ce que les évaluations reconnaissent, respectent, prennent en compte et intègrent de manière adéquate les savoirs autochtones et locaux?
10. Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d’identifier correctement les options d’élaboration des politiques?
11. L’évaluation de la pollinisation est-elle à la hauteur de ce qu’on attend des produits de la Plateforme?
12. L’évaluation des scénarios est-elle à la hauteur de ce qu’on attend des produits de la Plateforme?

 Question 3 : La Plateforme identifie-t-elle et fournit-elle des outils et méthodes pertinents, notamment ceux issus de ses évaluations, pour faciliter la formulation des politiques?

1. Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d’identifier correctement les outils et méthodes pertinents du point de vue des politiques?
2. Des produits autres que les évaluations ont-ils permis d’identifier correctement et d’obtenir des outils et méthodes du point de vue des politiques?
3. Sachant que le catalogue des outils d’aide à l’élaboration des politiques est encore à un stade précoce de son développement, ce catalogue est-il convivial et structuré de manière à faciliter la formulation des politiques?
4. Existe-t-il d’autres manières et moyens d’améliorer encore l’action de la Plateforme pour mener à bien cette fonction?

 Question 4 : La Plateforme exerce-t-elle sa fonction de renforcement des capacités de manière correcte?

1. La Plateforme adapte-t-elle de manière effective les ressources aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités identifiés par la Plénière en mobilisant un appui financier et des contributions en nature?
2. Le forum sur le renforcement des capacités est-il efficace et comment peut-on l’améliorer?
3. La Plateforme développe-t-elle efficacement les capacités nécessaires à la mise en œuvre de son programme de travail?
4. Le programme pilote de bourses de recherche fonctionne-t-il correctement ? Le processus de nomination et de sélection fonctionne-t-il correctement?
5. Les activités de formation pilotes fondées sur les documents d’orientation existants viennent-elles appuyer de manière efficace la mise en œuvre du programme de travail?
6. Quelles autres voies faut-il emprunter pour catalyser et mobiliser encore plus fortement le financement alloué au renforcement des capacités?

 Question 5 : La Plateforme s’acquitte-t-elle correctement de sa fonction dans le domaine des connaissances et des données?

1. La Plateforme fait-elle appel à des processus clairs, transparents et scientifiquement crédibles pour l’échange, le partage et l’utilisation des données, des informations et des technologies provenant de l’ensemble des sources pertinentes, y compris les ouvrages n’ont pas fait l’objet d’un examen par les pairs?
2. Le processus de gestion des données et des informations utilisées dans les évaluations
est-il adapté et durable?
3. Le processus utilisé pour identifier les lacunes dans les connaissances relatives aux politiques et pour promouvoir, hiérarchiser et catalyser la production de nouvelles connaissances
est-il adapté?

 Section II : Les principes de fonctionnement de la Plateforme sont-ils mis en pratique?

 Question 6 : La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes?

La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes en matière de biodiversité et de services écosystémiques, notamment les accords multilatéraux sur l’environnement, les organes des Nations Unies et les réseaux de scientifiques et de détenteurs de savoirs?

 Question 7 : La Plateforme intègre-t-elle les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate?

1. Est-ce que la Plateforme reconnaît, respecte et prend en compte les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate dans ses travaux?
2. Sachant que les travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux en sont encore à un stade pilote, les processus mis en place dans les activités de la Plateforme pour travailler avec ces savoirs autochtones et locaux sont-ils adaptés?

 Question 8 : L’équité de la représentation géographique, l’équilibre entre les diverses disciplines et la parité homme-femme sont-ils appropriés dans les travaux de la Plateforme?

1. La Plateforme a-t-elle mis en place une représentation et une participation régionales adéquates dans sa structure et ses travaux?
2. La Plateforme a-t-elle adopté dans l’ensemble de ses activités une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire qui intègre toutes les disciplines pertinentes, notamment les sciences sociales et naturelles?
3. La Plateforme respecte-t-elle la parité homme-femme dans tous les aspects de ses travaux?

 Question 9 : La Plateforme obtient-elle des résultats pertinents du point de vue des politiques?

1. Les évaluations menées à leur terme par la Plateforme sont-elles pertinentes du point de vue des politiques?
* L’évaluation de la pollinisation était-elle suffisamment pertinente du point de vue des politiques?
* L’évaluation des scénarios apporte-t-elle des orientations utiles pour les autres évaluations de la Plateforme et, au-delà, pour une communauté élargie de scientifiques, d’organismes de financement, de praticiens impliqués dans l’appui aux politiques et de responsables de l’élaboration des politiques qui souhaitent tirer parti des scénarios et des modèles pour étayer la prise de décisions du niveau local au niveau mondial?
1. Les autres produits de la Plateforme sont-ils pertinents du point de vue des politiques?
2. Les processus de la Plateforme favorisent-ils la pertinence des produits du point de vue des politiques?
* Le processus de cadrage favorisait-il la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?
* La composition des groupes d’experts favorisait-elle la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?

 Section III : Les procédures d’élaboration des produits sont-elles efficaces?

 Question 10 : La communication de la Plateforme est-elle adéquate?

La démarche de communication et de sensibilisation de la Plateforme est-elle satisfaisante?

 Question 11 : La Plateforme se conforme-t-elle à son règlement intérieur?

Le règlement intérieur de la Plateforme est-il respecté, notamment en termes de conflits d’intérêts?

 Question 12 : La Plateforme a-t-elle mis en place des partenariats appropriés?

Des accords de partenariat ont-ils été établis pour la conduite des activités de la Plateforme et
sont-ils mis en œuvre correctement?

 Section IV : Les dispositions institutionnelles (Plénière, Bureau, Groupe d’experts multidisciplinaire et secrétariat) sont-elles efficaces?

 Question 13 : La Plénière fonctionne-t-elle correctement?

1. La documentation proposée à la Plénière lui permet-elle de jouer son rôle de manière efficace?
2. Les décisions prises par la Plénière favorisent-elles une mise en œuvre efficace par le secrétariat, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire?
3. Les sessions de la Plénière sont-elles organisées et menées de manière efficace?
4. La Plénière est-elle bien conseillée dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées?

 Question 14 : Le Bureau fonctionne-t-il correctement?

1. Les membres de la Plateforme et des groupes régionaux reçoivent-ils un soutien adapté de la part des membres du Bureau concernés?
2. Le Bureau assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
3. Le Bureau s’acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d’experts?
4. Le Bureau s’acquitte-t-il correctement de ses fonctions administratives ci-dessous :
* Superviser les activités de communication et de sensibilisation
* Suivre la progression de la mise en œuvre des décisions de la Plénière
* Surveiller les performances du secrétariat
* Organiser et diriger les sessions de la Plénière
* Contrôler le respect du règlement intérieur de la Plateforme
* Contrôler la gestion des ressources et le respect des règles financières
* Conseiller la Plénière dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées
* Identifier les donneurs et établir des accords de partenariat

 Question 15 : Le Groupe d’experts multidisciplinaire fonctionne-t-il correctement?

1. La Plénière est-elle conseillée correctement par le Groupe sur les aspects scientifiques et techniques du programme de travail de la Plateforme?
2. Le Groupe assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
3. Le Groupe s’acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d’experts?
4. Le Groupe propose-t-il des conseils et une assistance adéquats pour les questions de communication scientifique et technique?
5. Le processus d’examen par les pairs est-il géré correctement et assure-t-il le plus haut niveau de qualité scientifique, d’indépendance et de crédibilité pour tous les produits provenant de la Plateforme à tous les stades du processus?
6. La communauté scientifique et les autres détenteurs de savoirs sont-ils suffisamment impliqués dans le programme de travail de la Plateforme, eu égard à la nécessité de faire appel à divers types de connaissances et à des disciplines multiples, d’assurer la parité homme-femme et d’obtenir une contribution et une participation efficaces des experts issus de pays en développement?
7. La coordination scientifique et technique entre les structures créées dans le cadre de la Plateforme est-elle suffisante?

 Question 16 : Le secrétariat fonctionne-t-il correctement ?

1. La documentation est-elle de bonne qualité et fournie dans les délais?
2. Les sessions de la Plénière, les réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau et les autres réunions techniques sont-elles bien organisées?
3. Le secrétariat assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
4. Le secrétariat fournit-il un soutien adapté pour la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions de la Plénière?
5. La taille, la composition et la structure du secrétariat, y compris ses unités d’appui technique, sont-elles appropriées face aux responsabilités et aux défis associés à la mise en œuvre du programme de travail?
6. Le système d’unités d’appui technique fonctionne-t-il bien?
7. Les interactions entre les différents organes de la Plateforme sont-elles fluides?

 Section V : Les groupes de travail et les groupes d’experts sont-ils efficaces?

 Question 17 : Les groupes de travail et les groupes d’experts s’acquittent-ils correctement du mandat qui leur a été confié par la Plénière?

1. Dans quelle mesure les groupes de travail et les groupes d’experts sont-ils efficaces dans les domaines suivants :
* Savoirs autochtones et locaux
* Renforcement des capacités
* Données et connaissances
* Valeurs
* Scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques
* Outils d’aide à l’élaboration des politiques
1. Les interactions entre les groupes de travail et les groupes d’experts sont-elles appropriées?

 Section VI : Efficacité de la gestion budgétaire et des règles fiscales

 Question 18 : Les ressources sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées? Les obligations de rendre compte aux donneurs et à la Plénière sont-elles respectées?

1. Les ressources financières sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées?
2. Les documents budgétaires présentés à la Plénière sont-ils adéquats?
3. Les donneurs ont-ils été correctement identifiés?
4. En termes d’appuis financiers :
* Quelles sont les mesures d’incitation et les barrières en matière de fourniture d’appuis financiers?
* Que pourrait-on faire pour développer l’apport et l’utilisation d’appuis financiers?
1. En termes d’offres de contribution en nature :
* La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement le potentiel d’offres de contribution en nature?
* Quelles sont les mesures d’incitation et les barrières en matière d’apport de contributions en nature?
* Que pourrait-on faire pour développer l’apport et l’utilisation de contributions en nature?
1. En termes d’implication des tiers :
* La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement l’effet multiplicateur qu’il est possible d’obtenir en encourageant et en favorisant la réalisation d’activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?
* Quelles sont les mesures d’incitation et les barrières en matière de réalisation d’activités et de production de résultats au travers de tiers?
* Que pourrait-on faire pour encourager et favoriser la réalisation d’activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/5/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Dans un autre cas de figure, l’organisation professionnelle externe proposée dans l’option 1 pourrait être invitée à faire une proposition de commission d’examen, qui serait soumise à l’approbation du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ce manuel est en cours de révision. La version révisée sera disponible à l’adresse <http://web.unep.org/evaluation/unep-evaluation-manual-1>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Conseil interacadémique, *Évaluation du changement climatique : Examen des processus et procédures du GIEC*, 2010, disponible à l’adresse <http://reviewipcc.interacademycouncil.net/report.html>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Dans un autre cas de figure, si l’option 1 est retenue, on pourrait inviter l’organisation professionnelle externe (paragraphe 9 de la présente note) à faire une proposition de commission d’examen, qui serait soumise à l’approbation du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire. [↑](#footnote-ref-6)